



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2017

Date de la convocation : 29.09.17	nombre de membres en exercice :	33
	nombre de membres présents :	27
	nombre de procurations :	05
	nombre de membres absents :	01
	nombre de votants :	32

### Séance du 06 octobre 2017

L'an deux mille dix sept

Et le six octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Horace LANFRANCHI, 1<sup>er</sup> adjoint à la Mairie de St Maximin la Ste Baume.

**Présents :** C. LANFRANCHI-DORGAL – H. LANFRANCHI - M. BŒUF – J. FREYNET - H. HENRI - S. LANGLET – O. BARRAU - A-M. LAMIA – L. MARTIN – M. SEBBANI – M-F. - BERTIN-MAGHIT - P. RUSSO – V. GARELLO - A. KANBELLE – A. DEGIOANNI – H. MARTINEZ – C. LOMBARD – N. DREVET – F. ALBERT – M. RIONDET – C. DEIDDA - D. VERNET – S. GALLARD

A. DECANIS – B. GOMART-JACQUET – P. SIMONETTI – M. GRANIER

### Pouvoirs :

L. ANCOLIO	donne pouvoir à	O. BARRAU
J. SILVY-ALIBERT	donne pouvoir à	B. GOMART-JACQUET
C. HATOT-MEDARIAN	donne pouvoir à	P. SIMONETTI
A. MUSSILLON	donne pouvoir à	A. DECANIS
P. HRYNDA	donne pouvoir à	M. GRANIER

### Absents :

G. PEREZ

Mme Magalie RIONDET a été désigné secrétaire.

**Procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2017 approuvé à l'unanimité**

**158 – ÉLECTION DU MAIRE (CONFORMÉMENT AUX ARTICLES L. 2122-4, L. 2122-7 & L. 2122-8 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

*Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote qui a lieu à bulletins secrets à l'aide d'une urne.*

Il est proposé les candidatures, suivantes :

- M. Horace LANFRANCHI

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

*Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

*Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 26*

*Bulletins blancs ou nuls : 3*

*Suffrages exprimés : 23*

*Alain DECANIS, Alain MUSSILLON, Joëlle SILVY-ALIBERT, Blandine GOMART-JACQUET, Charline HATOT-MEDARLAN, Pascal SIMONETTI n'ont pas pris part au vote.*

*Ont obtenu :*

*Horace LANFRANCHI : 23 voix*

*En conséquence, Monsieur Horace LANFRANCHI a été proclamé maire et installé.*

*Le procès-verbal de l'élection du Maire sera joint à la délibération.*

*Le conseil municipal a pris acte de la conformité du scrutin et des résultats suivant le procès-verbal joint à la présente délibération.*

*Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.*

## **159 – FIXATION DU NOMBRE RÉGLEMENTAIRE D'ADJOINTS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Monsieur le Maire propose de fixer à sept le nombre des Adjointes.*

*Madame le Maire entendue*

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 26*

*Abstention : 6*

*ADOpte et FIXE à sept le nombre des Adjointes au Maire appelés à siéger au Conseil Municipal de la commune de SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME*

*Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.*

## **160 – ÉLECTIONS DES ADJOINTS**

*Après un appel de candidature, les listes des candidats sont les suivantes :*

<b><i>Liste Union pour Saint-Maximin 2014</i></b>
---

*Monsieur le Maire précise que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux a pu présenter une liste au plus tard le jour de l'élection comportant au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.*

*Il est demandé au Conseil Municipal de procéder au vote qui a lieu à bulletins secrets à l'aide d'une urne.*

*1<sup>er</sup> tour de scrutin :*

*Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

*Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 26*

*Bulletins blancs ou nuls : 3*

*Suffrages exprimés : 23*

*Alain DECANIS, Alain MUSSILLON, Joëlle SILVY-ALIBERT, Blandine GOMART-JACQUET, Charline HATOT-MEDARLAN, Pascal SIMONETTI n'ont pas pris part au vote.*

*Liste Union pour Saint Maximin 2014 : 23*

*DECLARE élus adjoints avec 23 voix :*

- Mme Mireille BŒUF                    1er adjoint*
- M. Jacques FREYNET                2<sup>ème</sup> adjoint*
- Mme Hélène HENRI                 3<sup>ème</sup> adjoint*
- M. Serge LANGLET                  4<sup>ème</sup> adjoint*
- Mme Anne-Marie LAMIA            5<sup>ème</sup> adjoint*
- M. Olivier BARRAU                 6<sup>ème</sup> adjoint*
- M. Laurent MARTIN                7<sup>ème</sup> adjoint*

*Le procès-verbal de l'élection des adjoints sera joint à la délibération.*

*Le conseil municipal a pris acte de la conformité du scrutin et des résultats suivant le procès-verbal joint à la présente délibération.*

*Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.*